

DEPARTEMENT DE L'ISERE
SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE
CROLLES

PL.1

N° INSEE
140



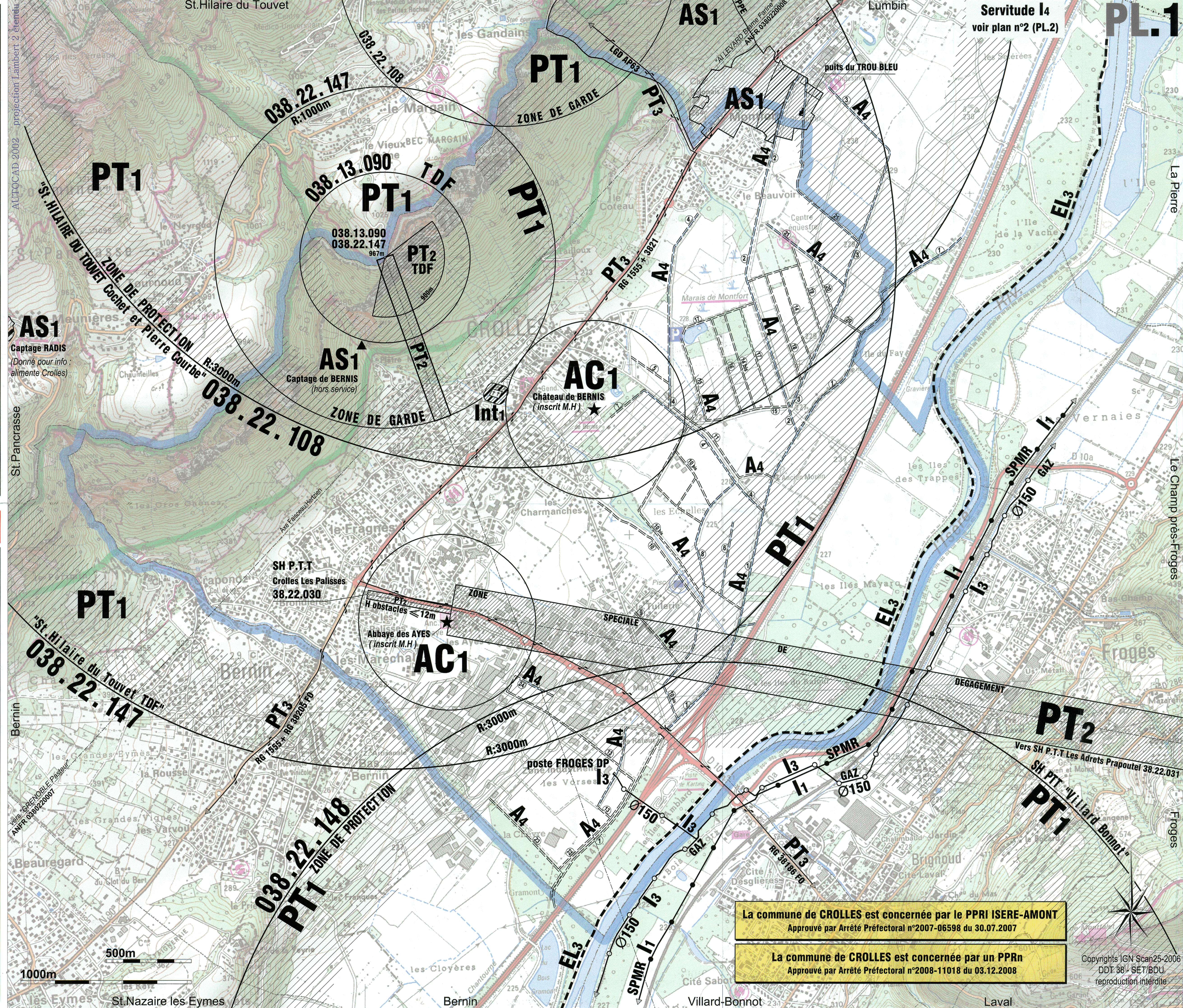
Service Etudes et Territoires
Bureau des Documents d'Urbanisme (SET/BDU)
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9
tel: 04.56.59.46.49 fax: 04.56.59.46.07

SYMBOLE	CODE	INTITULE	SYMBOLE	CODE	INTITULE
		Bois et forêts soumis au régime forestier		I1	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés
	A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I2	Construction et exploitation de pipe-lines
	A3	Terrains rivaux des canaux d'irrigation		I3	Ouvrages (D.U.P.) utilisant l'énergie des lacs et cours d'eau
	A4	Terrains rivaux des cours d'eau non domaniaux		I4	Transport de gaz
	A5	Canalisations publiques d'eau potable		I5	Transport d'électricité
	A9	Zones agricoles protégées (ZAP)		I6	Transport de produits chimiques
	AC1	Protection des monuments historiques		Int1	Voisinage des cimetières
	AC2	Protection des sites et monuments naturels		JS1	Installations sportives
	AC3	Réserves naturelles		PT1	Transmissions électro-magnétiques
	AC4	Protection du patrimoine architectural et urbain		PT2	Protection contre les obstacles
	AR5	Fortifications - Ouvrages militaires		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
	AR6	Champs de tir		PT4	Elagage relatif aux lignes télécom
	AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales		T1	Chemins de fer
	EL2	Zones submersibles		T2	Survol de téléphériques
	EL3	Halage et marche-pied		T4	Aéronautiques de balisage
	EL4	Remontées mécaniques et pistes de ski		T5	Aéronautiques de dégagement
	EL6	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes		T8	Radioélectriques
	EL7	Alignements			
	EL10	Parcs nationaux			

ECHELLE : 1/10.000 ETABLI le : 29.06.06 MODIFIE le : 01.04.2010

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

date	code	nature
27.11.87		Révision du P.O.S Mise à jour pour le P.A.C
01.10.91	AC1-AC3 PT1	Mise à jour pour la révision n°2 du P.O.S (Révision partielle)
21.07.99		Mise à jour pour la révision n°3 du P.O.S.
29.06.06	JS1 AS1 PT1-PT2	Mise à jour pour la révision n°6 du POS en PLU. Mise à jour complexe sportif aux Charnanches. Mise à jour captage du Trou Bleu (RG du 06.02.2004) Mise à jour SH 038.22.147 et 038.22.148.
01.04.10	A4 JS1 EL2 I1 PPRI PPRn	Mise à jour à l'arrêt du PLU. Mise à jour des fossés et canaux de l'association syndicale de Bresson à St.Ismier. Suppression des Equipements Sportifs. Suppression de la zone submersible de l'arrêté de 1950, remplacé par le PPRI. Ajout canalisation d'hydrocarbure SPMR "impactante". Commune concernée par le PPRI Isère Amont. (A.P n°2007-06598 du 30.07.2007) Commune concernée par Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles : (Approuvé par Arrêté Préfectoral n°2008-11018 du 03.12.2008)



La commune de CROLLES est concernée par le PPRI ISERE-AMONT
Approuvé par Arrêté Préfectoral n°2007-06598 du 30.07.2007

La commune de CROLLES est concernée par un PPRn
Approuvé par Arrêté Préfectoral n°2008-11018 du 03.12.2008

Copyrights IGN Scan25-2006
DDT 38 - SET/BDU
reproduction interdite